



Date d'échéance de l'enregistrement
• 01-07-2027

Certificateurs

- CPNEFP de la branche des industries et commerce de la récupération
- FEDERATION DES ENTREPRISES DU RECYCLAGE

Public

- Salariés ; salariés en contrat de professionnalisation
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

Ce CQP s'inscrit dans un contexte règlementaire en évolution. Mesure particulièrement significative, l'entrée en vigueur de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 prévoit notamment d'étendre la responsabilité des industriels en termes de gestion des déchets avec l'élargissement du régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) et le développement massif d'éco-organismes, mais aussi de renforcer dans les marchés publics la proportion exigée de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées. Secteur stratégique participant à la lutte contre le réchauffement climatique et ayant un rôle majeur pour la transition écologique, le recyclage fait par ailleurs l'objet d'investissements étatiques massifs, notamment dans le cadre du Plan France Relance et ont fait l'objet en septembre 2021 de nouvelles annonces ministérielles avec le lancement de la stratégie nationale pour accélérer le recyclage des plastiques, des composites, des textiles, des métaux stratégiques et des papiers-cartons.

L'opérateur.trice de tri manuel des industries du recyclage réalise des opérations manuelles de tri de déchets et de produits industriels en fin de vie, en vue de leurs recyclages et revalorisations. Selon l'organisation de l'entreprise et les besoins de production, l'opérateur.trice intervient également dans la réception, sur le site de l'entreprise, des déchets et produits collectés, dans leur acheminement vers les zones de tri, de traitement, de conditionnement et/ou de stockage. Selon les types de déchets ou produits traités, l'opérateur.trice peut réaliser des opérations de traitement simples sur les déchets et de conditionnement en vue de leur commercialisation par réutilisation ou recyclage.

N° de fiche

RNCP36635

CCN1

3228 - Industries et commerces de la récupération

Nomenclature du niveau de qualification

Niveau 3

Code(s) NSF

343 : Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Code(s) ROME

K2304 - Revalorisation de produits industriels

État

Active au RNCP

5 BLOCS DE COMPÉTENCES

- Bloc 1 : Assurer la réception et l'orientation des déchets, matières et produits
- Bloc 2 : Préparer son poste de travail
- Bloc 3 : Réaliser les opérations de tri, démantèlement et traitement
- Bloc 4 : Réaliser les opérations de traitement simple, conditionnement et stockage des déchets, matières et produits
- Bloc 5 : Entretien et maintenir les unités / équipements de travail (Maintenance 1er niveau)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Observations au poste, entretiens avec le candidat.
- Pour valider la certification, le candidat doit valider la totalité des blocs de compétences.

SECTEURS D'ACTIVITÉS ET TYPES D'EMPLOI

Secteur d'activité :

- Industrie du recyclage

Types d'emplois accessibles :

- Opérateur de tri manuel
- Equipier de collecte
- Agent de tri
- Trieur
- Agent de collecte
- Agent de tri polyvalent

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION :

[RECYCLAGE - RAC -opérateur.trice tri manuel](#)